

Direction Générale des Services
GB/TM/LC/KB

DÉCISION MUNICIPALE N°202358

Convention de partenariat à intervenir avec l'Association « American Boxing Club Brignolais »

21^{ème} Choc des Gladiateurs – Le 22 juillet 2023

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'Association « American Boxing Club Brignolais » ayant pour objet l'organisation du 21^{ème} Choc des Gladiateurs, le 22 juillet 2023 à 18h00 au Théâtre de Verdure du Grand Jardin,

DECIDE

Article 1 : Une convention de partenariat sera conclue avec l'Association « American Boxing Club Brignolais », sise 1934 Quartier Les Grès – 83170 TOURVES, représentée par Monsieur Michel DELAPORTE, ayant pour objet l'organisation du 21^{ème} Choc des Gladiateurs qui se déroulera le 22 juillet 2023 à 18h00 au Théâtre de Verdure du Grand Jardin.

Article 2 : La Commune met à disposition de l'Association « American Boxing Club Brignolais » le Théâtre de Verdure du Grand jardin ainsi que des moyens humains et matériels.

Article 3 : La mise à disposition est consentie à titre gracieux. Elle prendra effet à partir du 21 juillet 2023 – 6h00 au 23 juillet 2023 – 12h00.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 24 avril 2023

Le Maire
Gil Bernardi

